Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Le linéaire des réseaux et les branchements d'eau potable

Nombre total de branchements d'eau potable (Branchements actifs)	411 725
Linéaire total des réseaux de distribution d'eau potable	11 032 km (patrimoine SIDEN-SIAN) *10 631 Km (exploités par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau)*

Les branchements plomb

En 2021, 645 remplacements de branchement en plomb ont été effectués et 95 nouveaux branchements en plomb ont été identifiés, notamment dans les communes adhérentes en 2021.

Nombre de branchements actifs au 31/12/2020	Nombre de branchements renouvelés en 2021	Evolution	Nombre de nouveaux branchements identifiés en 2021
18 810	645	-3,4 %	95
Nombre de branchements plomb actifs au 31/12/2021 : 18 214 (soit 4,4 % des branchements)			

Les activités du Service Eau Potable en nombre d'interventions dans les communes

Types	Nombre d'interventions en 2021
Réparation et maintenance sur réseaux de distribution d'eau potable	4 045
Réparation et maintenance sur branchements d'eau potable	10 261
Renouvellement de systèmes de comptage	24 825

Indicateur		2018	2019	2020	2021
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 abonnés	2,03	2,37	2,17	1,80
D151	Délai maximal d'ouverture de branchements existants / jours	3	3	3	3
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements (%)	99,13	99,01	99,68	98,88

Le volume d'eau consommé dans les communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Nature des branchements	Volumes consommés 2021 en m3
Domestiques	31 532 665
Industriels	4 424 945
Vente d'eau en gros	2 738 831
Agriculteurs	2 241 101
Administrations (Collèges, Lycées, ...)	838 016
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	716 151
Total des volumes consommés	42 491 709

Le nombre d'abonnés des communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Nature des branchements	Nombre d'abonnés 2021
Domestiques	372 859
Agriculteurs	7 483
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	5 224
Industriels	687
Administrations (Collèges, Lycées, ...)	368
Vente d'eau en gros	43
Total du nombre d'abonnés	386 664

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

La consommation moyenne par ménage (abonnés de type domestiques) est de 84,6 m3 en 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation des ménages (m3)	81,5	80,9	81,4	82,5	84,6

Evolution du nombre d'abonnés sur la période 2012 – 2021 (+24,8 % en 10 ans)

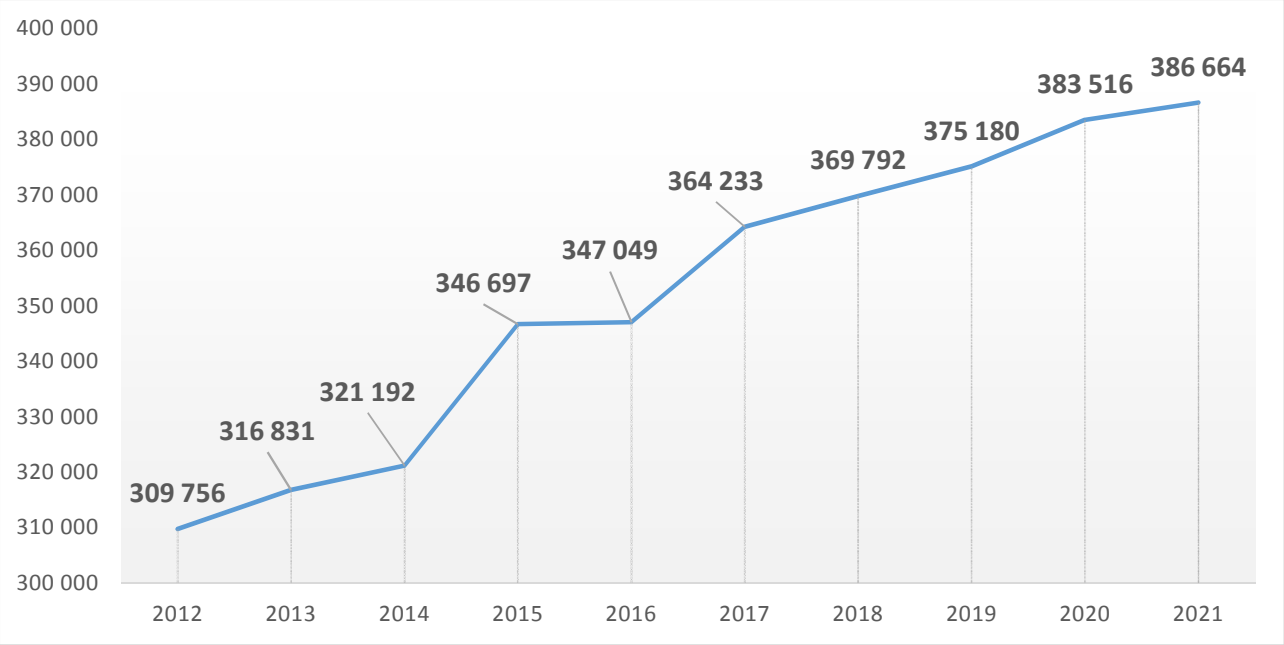

La forte augmentation du nombre d'abonnés en 2015 s'explique par la reprise d'exploitation directe d'un nombre important de communes déjà adhérentes depuis plusieurs années, en plus de nouvelles adhésions, ainsi que de l'accroissement naturel du nombre d'habitations dans les communes adhérentes.

3.3. Tarification et recettes du service

Tarification du Service d'Eau Potable

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 16/12/2021 fixant les frais d'accès au service (Série de prix)

Tarifs du Service d'Eau Potable	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT (Compteur calibre 15)	3,47	2,63 *	-24,2 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 (Tranche 1 : 0 à 80 m^3)	1,324	1,385	4,6 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 (Tranche 2 : 81 à 6000 m^3)		1,556	17,5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) en € HT	0,080	0,080	0 %
Redevance de pollution (Agence de l'Eau) en € HT	0,350	0,350	0 %
T.V.A	5,5 %	5,5 %	0 %

* applicable au 01/07/2022

Tarifs du Service d'Eau Potable	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Frais d'accès au service en € HT (Ref 07011103)	40,80	41,82	2,5 %
T.V.A	10 %	10 %	0 %

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
D102	Prix € TTC du service public de distribution d'eau potable au 1er janvier de l'année suivante	2,21	2,22	2,22	2,25

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Recettes du Service d'Eau Potable

Recettes du Service d'Eau Potable		2021 (M€)	2020 (M€)	Variation (M€)
Vente d'eau	84%	66,8	64,2	+2,6
Prestations de services	14%	11,5	10,0	+1,5
Recettes diverses	1%	0,9	0,9	-
Production immobilisée	1%	0,4	0,4	-
Recettes totales	100%	79,6	75,5	+4,1

Extrait du compte financier SIDEN-SIAN Noréade Eau voté le 21/06/2022

3.4. Financement des investissements du service

Montants financiers

Service Eau Potable	2020	2021
Montant financier HT des travaux payés pendant le dernier exercice / M€	35,9 *	32,6 *
Montant des subventions / M€	4,0	6,7

** A partir de 2020, prise en compte des chapitres 23 et 21 (sauf 218X)*

Etat de la dette du service

Service Eau Potable		2020	2021
En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€		29,1	31,6
Montant remboursé au cours de l'exercice /€	En capital / M€	3,1	3,6
	En intérêts / M€	0,9	0,8

Indicateur		2018	2019	2020	2021
P153.2	Durée d'extinction de la dette en années	0,9	1,0	1,0	1,1

Dotation aux amortissements : 17,6 M€ (Net)

Autofinancement

Service Eau Potable	2020	2021
Autofinancement net du service en M€	25,3	24,9
Autofinancement brut du service en M€	28,4	28,5

3.5. Les programmes d'investissement du service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux Eau Potable adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (Autorisation de programme)

Les délibérations fixant les programmes pluriannuels de travaux pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/11/2021 fixant les programmes du service d'eau potable (détail en annexe)

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

PLAN PLURIANNUEL DE PROGRAMMATION 2021-2026

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT - EAU

inclus les montants votés et les montants qui seront proposés aux Commissions de Programmation de 2022

Catégories d'ouvrages	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Ressources en eau et traitement	1,9 M€	0,9 M€	2,0 M€	7,8 M€	2,2 M€	0,3 M€	**15,1 M€**
Sécurisations et interconnexions	8,1 M€	7,3 M€	6,2 M€	0,6 M€	3,5 M€	1,5 M€	**27,2 M€**
Réseaux de distribution	26,6 M€	25,9 M€	26,2 M€	28,0 M€	24,9 M€	24,7 M€	**156,3 M€**
Réservoirs et citernes	3,0 M€	2,5 M€	3,0 M€	3,0 M€	3,0 M€	3,0 M€	**17,5 M€**
Montant Total (Nombre d'opérations)	39,6 M€ (130)	36,6 M€ (138)	37,4 M€ (127)	39,4 M€ (113)	33,6 M€ (101)	29,5 M€ (93)	216,1 M€ (702)
PPP 2021-2026 : Montants par année actualisés	39,6 M€	36,6 M€	37,4 M€	39,4 M€	34,5 M€	34,5 M€	222,0 M€
Opérations affectées sur Autorisation de Programme (Nombre d'opérations)	34,4 M€ (116)	0,6 M€ (1)					35,0 M€ (117)

Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire total des réseaux (km)	10 249,970	10 677,036	10 767,842	10 992,190	11 031,875
Linéaire renouvelé (km)	44,154	61,438	53,769	53,233	56,870

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux Eau Potable (%)	0,42	0,47	0,49	0,49

3.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité eau potable (€/m3)	0,001961	0,001581	0,000850	0,009386

En 2021, 37 310,71 € ont été versés à un fond de solidarité eau ou équivalent (Pour rappel en 2020, 32 922,67 € ont été versés).

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,16	3,45	3,88	3,98

L'augmentation constatée du taux d'impayés correspond à l'interdiction légale des coupures d'eau pour impayés.

Opérations de coopération décentralisée

Les délibérations suivantes ont été prises dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales :

Date de délibération	Intitulé et Bénéficiaire	Montant
25/03/2021 (Eau et Assainissement)	Soutien au projet de l'association AYITIMOUN YO France pour la communauté de fond Jeannette (HAITI)	950 €
09/07/2020 (Eau) pour 2020 à 2022	Soutien au projet de coopération décentralisée de l'Association Inter'Aide pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le District de Daramolo au sud de l'Ethiopie	5 371 € par an pendant 3 ans

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

4. LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Au 31/12/2021, 476 communes avaient transféré leur compétence DECI au SIDEN-SIAN.

4.1. Les ouvrages de défense incendie des communes

Ouvrages	Nombre (Décembre 2021)
Poteaux et Bouches d'incendie	**11 487**
Citernes, réserves incendie et points d'aspiration	**443**

Les interventions sur les ouvrages de défense incendie

Types	Nombre (Année 2021)
Campagne de pesage des hydrants	**4 562**
Réponses aux permis de construire (PC, PA et CU*)	**4 258**
Campagne d'entretien des accès	**8 723**
Campagne d'entretien de la signalisation	**2 781**
Petites réparations d'hydrants	**137**
Réparations d'hydrants	**93**
Remises à niveau d'hydrants	**28**
Renouvellements d'hydrants	**143**
Créations d'hydrants	**36**
Nombre total d'interventions sur les ouvrages	***20 761***

** PC, PA et CU : permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisation*

En 2021, 305 schémas communaux DECI ont été établis et 305 arrêtés ont été mis en place.

4.2. Tarification – autofinancement net et dépenses d'équipement

Ce service est financé par des cotisations communales. Le tarif 2021 du service a été fixé par la Délibération du 16/12/2021 : ce tarif de 5,00 € TTC par habitant est resté identique depuis 2016.

Tarification du service

Tarif du service	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Cotisation DECI au SIDEN-SIAN par habitant en € TTC	**5,00**	**5,00**	**0 %**

Autofinancement net

Poste	Montant en M€
Recettes d'exploitation du service (Cotisations syndicales)	3,1
Dépenses d'exploitation du service	1,1
Annuité d'emprunts	0
Autofinancement net	**2,0**

Répartition des dépenses

Les dépenses d'équipements hors programmes de travaux (création et renouvellement d'hydrants) se sont élevées à 0,4 M€.
Les dépenses d'équipements sur programmes de travaux (citernes incendie) se sont élevées à 1,3 M€.
La capacité d'autofinancement non utilisée en 2021 servira à financer les autorisations de programmes d'investissement en cours.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le patrimoine assainissement du SIDEN-SIAN au 31/12/2021 en quelques chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2021
Stations d'épuration	**279** (dont 9 en DSP)
Stations de pompage d'eaux usées	**2 525**
Linéaire de canalisations d'assainissement (séparatif, unitaire et pluvial)	**7 208 Km** (dont 222 Km en DSP)

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
D201	Estimation du nombre d'habitants desservis	628 338	634 492	633 024	652 863

Nota : La baisse 2019-2020 est liée au retrait provisoire des communes de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux pour 5 356 habitants desservis.

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P258.1	Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	0,67	0,61	0,65	0,82

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'assainissement collectif pour l'année 2021 s'élève à 235 pour 286 778 abonnés (pour rappel en 2020, il y avait 178 réclamations pour 275 979 abonnés).

5.1. Les communes et leurs agglomérations d'assainissement

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	92,48	93,49	94,32	94,96

Cet indicateur est calculé sur l'ensemble des communes adhérentes. Il peut régresser en fonction de nouvelles adhésions (augmentation du nombre d'abonnés à desservir). Dans l'absolu, la desserte s'améliore chaque année avec le programme d'investissement réalisé par le SIDEN-SIAN.

Les ouvrages d'épuration

Nombre total de stations d'épuration	279
Nombre total d'équivalents habitants	971 340

Représentation du nombre de stations d'épuration par classe de capacité de traitement

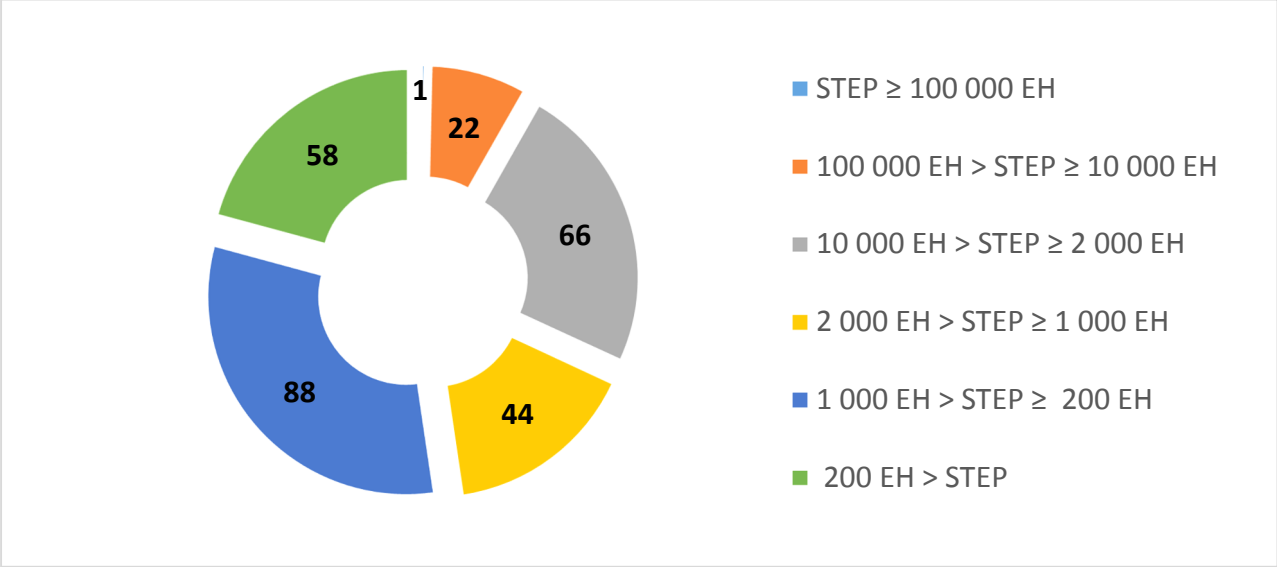

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Répartition des capacités des stations d'épuration en nombre et en équivalents habitants

Classes de capacité des stations d'épuration (STEP)	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
STEP ≥ 100 000 EH	1	110 000
100 000 EH > STEP ≥ 10 000 EH	22	434 350
10 000 EH > STEP ≥ 2 000 EH	66	316 596
2 000 EH > STEP ≥ 1 000 EH	44	62 376
1 000 EH > STEP ≥ 200 EH	88	43 403
200 EH > STEP	58	4 615

Répartition des types de traitement en nombre et en équivalents habitants

Types de traitement des stations d'épuration	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
Boues activées faible charge	172	939 523
Lagunage	56	25 139
Autres	51	6 678
TOTAL	279	971 340

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions réglementaires

Indicateur		2018	2019	2020	2021
P254.3	Conformité des performances d'épuration au regard de l'acte individuel (%)	95,30	94,43	94,36	94,30

L'indicateur peut fluctuer en fonction des conditions climatiques annuelles (impact de la pluie sur les réseaux unitaires), ou avec la prise en compte d'ouvrages supplémentaires suite à des nouvelles adhésions de communes ou avec l'évolution des exigences réglementaires.

Les charges reçues et rejetées par l'ensemble des stations d'épuration en 2021

Paramètres (Valeur moyenne annuelle)	Entrée (Kg/jour)	Sortie (Kg/jour)	Rendement moyen
DBO5	22 274	504	97,7 %
DCO	64 732	3 254	95,0 %
MES	33 094	702	97,9 %

Volume entrant dans les ouvrages de traitement (m3/an)	41 993 090

Conformité de la collecte, des équipements et de la performance des stations d'épuration

Les services de Police des Eaux (DDTM du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et DDT de l'Aisne) délivrent chaque année les jugements de conformité des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'année écoulée.

Leurs jugements sont fondés sur les données d'auto-surveillance et sur les bilans annuels transmis par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Depuis 2017, le taux de déversement des réseaux unitaires par temps de pluie est également pris en compte dans les jugements de conformité avec un objectif progressivement renforcé pour le département du Nord : moins de 15 % de déversement en 2016, moins de 13 % en 2017, moins de 11 % en 2018 et 2019 et moins 5 % en 2020 (pour tous les départements).

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Etant donné la part importante de réseaux unitaires dans nos communes adhérentes, la prise en compte de ce nouveau critère a entraîné la perte de conformité des réseaux de collecte suivants, et donc la baisse de l'indicateur P 203.3 pour les agglomérations d'assainissement suivantes :

- En 2016 et 2017 : AVESNES-SUR-HELPE, AUBY, CYSOING, FLINES-LEZ-RACHES, LE CATEAU-CAMBRESIS, MASNIERES, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, OSTRICOURT, LECELLES-SAINT-AMAND et suite adhésion en 2018: AUBERCHICOURT et GONDECOURT, puis suite adhésion en 2021 : BEUVRAGES
- En 2017 : CAULLERY, COBRIEUX, WALLERS et suite adhésion en 2018 : SOMAIN,
- En 2018 : MARQUETTE-EN-OSTREVENT, THUMERIES,
- En 2019 : ANOR, BREBIERES, BRUILLE-SAINT-AMAND, COUSOLRE, HONDSCHOOTE, LALLAING, RIEUX-EN-CAMBRESIS, SAINS-DU-NORD, SAINT-AUBERT, VITRY-EN-ARTOIS,
- En 2020 : BAILLEUL, BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS (BII), BERGUES, BEUVRY-LA-FORET, HONDSCHOOTE, MORBECQUE, PONT-A-MARCQ, TRELON, WORMHOUT.

Les indicateurs P205.3 et P204.3 sont liés : une agglomération non conforme deux années de suite sur les performances de la station entraîne une non-conformité équipement. Ainsi ces deux indicateurs se sont également dégradés car eux-mêmes étroitement liés à la conformité de la collecte (P203.3). En effet, à partir de 2021, les données autosurveillance du réseau sont suffisamment nombreuses (5 années complètes) pour statuer sur la conformité globale de l'agglomération d'assainissement (réseau et station). Il faut limiter au maximum les déversements que ce soit sur le réseau (P203.3) ou sur le dernier déversoir en tête de station (pris en compte pour le calcul de P205.3 mais aussi P204.3).

Dès fin 2016, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement a enclenché un diagnostic des réseaux ayant perdu leur conformité afin de définir les plans d'actions qui permettront :

- De réduire les apports d'eau de ruissellement dans les ouvrages (déconnexion de fossés, de surfaces imperméabilisées, …),
- De limiter les volumes déversés par temps de pluie.

Une fois les plans d'actions définis et validés par les services de Police des Eaux, des arrêtés préfectoraux fixeront les calendriers de mise en œuvre par le SIDEN-SIAN dans chaque agglomération concernée.

Entre-temps, les réseaux de collecte sont classés « en cours de conformité (ECC) ». A partir de 2021, ils sont classés « non conformes » si le SIDEN-SIAN ne définit pas un plan d'actions ou si le SIDEN-SIAN ne met pas en œuvre le plan d'actions pour permettre un retour à la conformité selon le calendrier annoncé.

Indicateur		2018	2019	2020	2021
P203.3	Conformité de la collecte des effluents (%)	66,13	56,84	39,52	42,25
P204.3	Conformité des équipements d'épuration (%)	94,48	94,06	89,43	92,12
P205.3	Conformité de la performance d'épuration (%)	85,62	87,05	79,48	88,38

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

La gestion des boues des stations d'épuration

Les stations d'épuration exploitées par le SIDEN-SIAN produisent chaque année plus de 8 000 tonnes de boues (en tonnes de matières sèches). Etant donné la taille moyenne de ses stations et son positionnement essentiellement en milieu rural, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement privilégie le recyclage par épandage contrôlé en agriculture. Cette solution durable présente le meilleur compromis tant économique qu'écologique. Les boues conservant leur statut de déchet, le recyclage en agriculture est soumis à une réglementation stricte. L'agriculteur partenaire rend un service à la collectivité, de ce fait la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement prend en charge la totalité des frais engagés : épandage, conseils, analyses de boues de sols, de reliquats azotés.

Avant tout épandage, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement doit obligatoirement :

- Réaliser une étude préalable. Cette étude permet de déterminer les contraintes de recyclage agricole (calendrier d'épandage, parcelles mises à disposition, études de sol) ;
- Etablir une convention avec chaque agriculteur partenaire ;
- Effectuer des analyses de boues et de sols ;
- Etablir chaque année des programmes prévisionnels d'épandage ;
- Rendre compte au préfet à la fin de chaque période d'épandage (Bilans annuels).

La crise sanitaire Covid-19 a également fortement impacté la gestion des boues d'épuration.
Dès mars 2020, les réglementations ont interdit l'épandage de boues liquides, par application du principe de précaution et à défaut d'informations et de données scientifiques garantissant l'absence totale de risques de propagation du virus du fait des épandages.
Seules les boues soumises à un processus d'hygiénisation (chimique ou thermique) pouvaient continuer à être épandues.

La Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement a donc dû adapter l'organisation de ses filières de traitement de boues pour permettre la poursuite des épandages :

- Mise en place des procédures de chaulage renforcé (surchaulage) des boues sur les sites de déshydratation,
- Démonstration de l'hygiénisation des boues après surchaulage,
- Arrêt complet de l'épandage de boues liquides et déshydratation systématisée,
- Mise en place d'un contrôle continu du surchaulage des lots de boues déshydratées.

L'ensemble de ces actions mises en œuvre dans un délai court a permis d'épandre à l'été 2020 et l'été 2021 la quasi-totalité des boues produites dans le respect des nouvelles consignes réglementaires.

Indicateur		2018	2019	2020	2021
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
D203	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	8 615	8 730	9 994	10 780

Les fluctuations de l'indicateur D203 sont en partie dues à la forte variation des quantités de boues stockées en fin d'année sur chaque station. Les épandages sont conditionnés par la météo entre septembre et novembre. La poursuite de la desserte en zone d'assainissement collectif et l'amélioration des raccordements contribuent à l'augmentation de la quantité de boues produites, directement liée à la quantité de pollution traitée. Par ailleurs, l'augmentation de 2020 s'explique aussi par l'interdiction d'épandage des boues liquides liée à la crise sanitaire Covid-19 : les boues liquides sont déshydratées et un surchaulage pour hygiénisation est effectué.

Le devenir des boues des stations d'épuration

Destination des boues	2020	2021
Boues produites par les stations d'épuration en tonne de matière sèche	7 963	8 139
Boues épandues en agriculture en tonne de matière sèche	9 301	9 974
Boues mises en centre agréé de stockage de déchets ultimes ou valorisées énergétiquement (cimenterie) ou compostées - en tonne de matière sèche	693	806

La différence entre le tonnage des boues produites et celui des boues évacuées est due non seulement aux effets du stockage mais également à l'ajout de produit de conditionnement (type chaux vive /éteinte et chlorure ferrique). La chaux augmente par ailleurs la valeur agronomique des boues pour l'usage en agriculture.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

5.2. Les communes et leur réseau d'assainissement collectif

Le zonage d'assainissement dans les communes

Etat d'avancement des zonages approuvés	2020	2021
Nombre de communes ayant un zonage approuvé	431	431
Nombre de communes adhérentes en assainissement collectif	607	594
Taux d'avancement	71 %	73 %

Logements en zone d'assainissement collectif desservis	286 778
Logements en zone d'assainissement collectif à desservir	15 214

Chiffres au 31/12/2021

L'état d'avancement des réseaux d'assainissement collectif

441 communes, soit **74,2** % des communes adhérentes, sont complètement équipées (zone d'assainissement complètement desservie).

116 communes, soit **19,5** % des communes adhérentes, n'ont plus qu'une tranche d'extension de réseaux à réaliser pour achever la desserte de la zone d'assainissement collectif.

L'application SPIRA (Suivi du Programme d'Investissement des Réseaux d'Assainissement), développée en interne, permet notamment un suivi détaillé par commune de l'avancement concernant la desserte en Assainissement Collectif et les travaux réalisés ou restant à réaliser.

Les autorisations de déversement d'effluents industriels

Indicateur		2018	2019	2020	2021
D202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels	51	56	59	61

La liste des autorisations par station d'épuration est disponible en annexe.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P202.2 traduit la bonne connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de cotation suivant :

	Conditions	Points
A	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10 / 10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5 / 5
B	Existence d'un inventaire des réseaux (diamètres, matériaux) et procédure de mise à jour annuelle	10 / 10
	Inventaire des réseaux avec diamètres, matériaux (>50%) - Etat 2021: 68,81 %	2 / 5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés sur plan des réseaux	0 / 10
	Inventaire des réseaux avec date ou la période de pose (>50%)	0 / 5
C	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	0 / 10
	Inventaire des réseaux avec altimétrie (>50%)	0 /5
	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs d'orage,...)	10 / 10
	Inventaire des équipements électromécaniques sur les ouvrages (GMAO) avec mise à jour annuelle	10 / 10
	Le plan ou l'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite	10 / 10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10 / 10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation (dates, état des réseaux, notamment par caméra, travaux effectués à leur suite)	0 /10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 / 5

L'obtention des **15 points en A** est nécessaire pour ajouter les points de la **section B**
L'obtention des **40 points en A+B** est nécessaire pour ajouter les points de la **section C**

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Indicateur		2018	2019	2020	2021
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	27	27	27	27

Un programme d'actions est mis en place en 2022 pour améliorer notre connaissance des caractéristiques des réseaux d'assainissement (diamètre, matériaux et année de pose). Ces actions permettront d'atteindre la barre des 40 points pour les parties A et B et ainsi valider les points de la partie C (40 points supplémentaires en 2021).

Le linéaire de réseaux d'assainissement

Linéaire total	Réseau unitaire	Réseau séparatif usé	Réseau séparatif pluvial	Réseau sous pression	Divers et non identifié	Stations de pompage
7 208 Km	1 702 Km	2 226 Km	2 234 Km	1 021 Km	25 Km	2 525

Indicateur		2018	2019	2020	2021
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	0,32	0,35	0,39	0,41

Le SIDEN-SIAN poursuit l'effort sur les investissements de premier équipement en réseaux et stations d'épuration. Un programme technique a été également mis en place pour permettre la prise en charge du renouvellement des réseaux de collecte existants. En 2021, 21 368 mètres linéaires de réseaux ont été renouvelés.

Le patrimoine auto-surveillé des communes du SIDEN-SIAN et suivi des rejets au milieu naturel

L'ensemble des ouvrages du SIDEN-SIAN concernés par l'obligation d'auto-surveillance sont équipés. Il s'agit des déversoirs d'orage et trop-pleins dont le niveau de capacité en charge brute DBO5 est supérieur ou égal à 120 kg/jour. Les déversoirs d'orage et ouvrages de déversements auto-surveillés du SIDEN-SIAN :

Ouvrages	Nombre
Déversoirs d'orage	2 106
Ouvrages de déversements auto-surveillés (Ouvrages de capacité charge brute > 120 kg/jour)	218

Sur les 218 ouvrages auto-surveillés, 137 ont pour finalité la conformité des réseaux (point Sandre « A1 ») et 81 ont pour finalité la conformité des stations d'épuration (point Sandre « A2 »).

Pour la catégorie « A1 », les prescriptions réglementaires dépendent du dimensionnement en flux de DBO5 de l'ouvrage :

120 kg/jour <= DBO5 < 600 kg/jour 126 ouvrages auto-surveillés **Estimation des débits déversés sur les réseaux**	DBO5 >= 600 kg/jour 11 ouvrages auto-surveillés **Mesure des débits déversés et estimation des charges déversées sur les réseaux**

Toutes les données issues des déversoirs d'orage et trop-pleins auto-surveillés sont transmises par l'intermédiaire d'un système de télégestion vers un logiciel de traitement et de suivi.
Des rapports mensuels sont transmis aux services de la Police de l'Eau, ainsi que les bilans annuels par agglomération d'assainissement.

- Estimation des débits déversés sur les réseaux

L'estimation des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est compris entre **120** et **600 kg/jour**, soit la collecte des eaux usées d'une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH). Des travaux de mise en conformité ont été menés dans les nouvelles communes adhérentes cette année. *Voir graphique page suivante.*

- Mesure des débits déversés et estimation des charges déversées sur les réseaux

La mesure des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est supérieur à **600 kg/jour**, soit la collecte des eaux usées d'une population supérieure à 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH).
Voir graphique page suivante.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

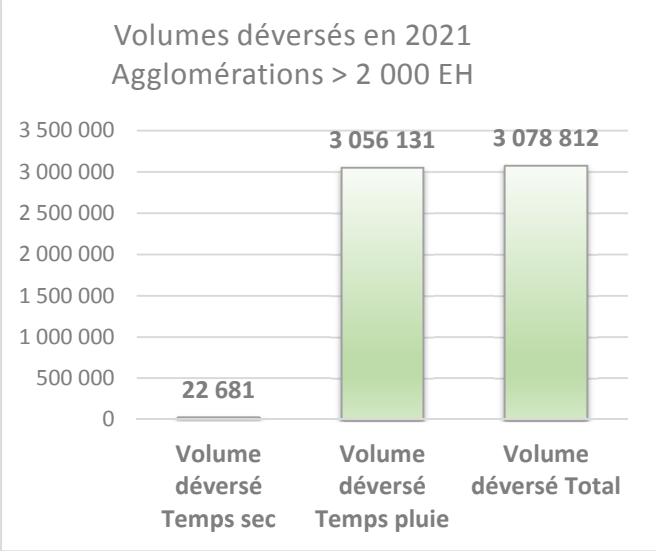

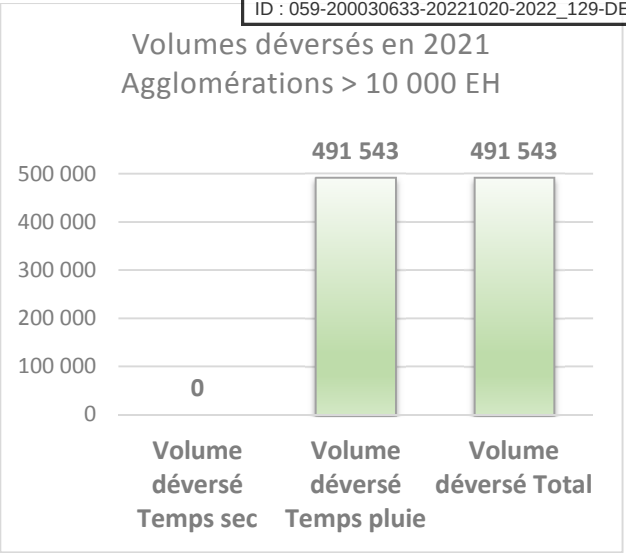

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (sur 120)	111	114	114	120

Les interventions du Service Assainissement Collectif dans les communes du SIDEN-SIAN

Ouvrages	Nombre d'interventions 2021
Bouche d'égout (Intervention curative)	1 219
Branchement assainissement	1 807
Réseau assainissement	826
Station de refoulement	103

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P252.2	Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage	126	97	195	148
	Linéaire de réseau de collecte (Km) - Hors réseau pluvial	4 565	4 687	4 811	4 974
	Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage pour 100 km de réseau	2,76	2,07	4,05	2,98

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers / 1 000 habitants	0,02	0,01	0,01	0,01

On dénombre 7 débordements d'effluent dans les locaux d'usager en 2021.

Les linéaires de réseaux et branchements d'assainissement inspectés par caméra

Les interventions d'inspection vidéo (ITV) de réseaux de collecte réalisées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement sont de deux types :

- Intervention curative lors de détection de dysfonctionnement de réseau (bouchage, casse,...)
- Intervention préventive lors de la programmation de travaux de voirie communale (diagnostique de réseau)

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Au cours de l'année 2021, les linéaires de réseaux et branchements inspectés par caméra se décomposent de la manière suivante :

Ouvrages	Usé	Unitaire	Pluvial	Total
Réseaux (m)	15 565	14 383	14 238	44 186
Branchements (nombre)	299	25	100	424
Taux d'inspection / 100Km de réseau	0,70%	0,84 %	0,64%	

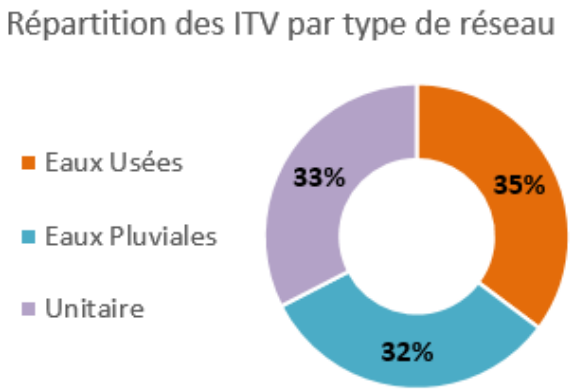

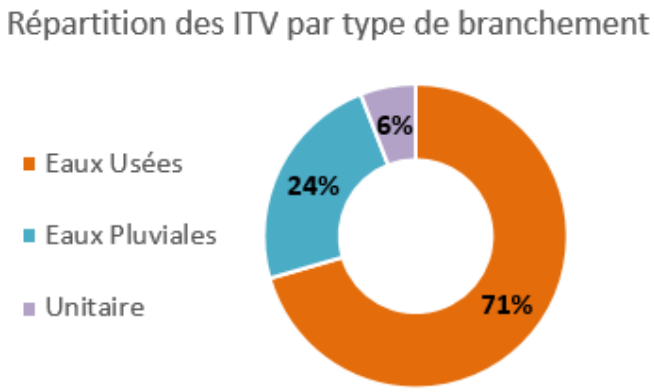

5.3. Tarification et recettes du service

Tarification du Service d'Assainissement Collectif

Délibération du 16/12/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif

Tarifs du Service d'Assainissement Collectif	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT	6,07	4,40	-27,5 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 consommé	1,729	2,042	+18,1 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) en € HT	0,210	0,210	0 %
T.V.A	10 %	10 %	0 %

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
D204	Prix € TTC du service public d'assainissement collectif au 1er janvier de l'année suivante	2,77	2,79	2,80	2,96

Recettes du Service d'Assainissement Collectif

Recettes du Service d'Assainissement Collectif		2021 (M€)	2020 (M€)	Variation (M€)
Redevance Assainissement	72%	60,5	58,2	+2,3
Contribution pour eaux pluviales	17%	13,9	13,2	+0,7
Prestations de service	4%	3,1	3,0	+0,1
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	3%	3,0	2,4	+0,6
Primes d'épuration	2%	2,1	1,2	+0,9
Recettes diverses	2%	1,4	1,4	-
Production immobilisée	0%	0,3	0,3	-
Recettes totales	100%	84,3	79,7	+4,6

Extrait du compte financier SIDEN-SIAN Noréade Assainissement voté le 21/06/2022.

L'évolution annuelle est expliquée en page 15 de la présentation des comptes financiers de l'année 2021.

La Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement assure la gestion des eaux pluviales des communes adhérentes au SIDEN-SIAN hors communes en Délégation de Service Public, en contrepartie du versement d'une participation du budget principal du SIDEN-SIAN.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

5.4. Financement des investissements du service

Montants financiers

Service Assainissement Collectif	2020	2021
Montant financier des travaux payés pendant le dernier exercice (en M€ HT)	39,5 *	44,0 *
Montant des subventions en M€	7,6	7,2

** Depuis 2020, prise en compte des chapitres 23 et 21 (sauf 218X)*

Etat de la dette du service d'assainissement collectif

Service Assainissement Collectif		2020	2021
En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€		94,7	98,1
Montant remboursé au cours de l'exercice /M€	En capital / M€	7,5	8,2
	En intérêts / M€	1,7	1,9

Indicateur		2018	2019	2020	2021
P256.2	Durée d'extinction de la dette en années	2,1	2,1	2,4	2,3

Dotation aux amortissements : 24,3 M€ (Net)

Autofinancement

Service Assainissement Collectif	2020	2021
Autofinancement net du service en M€	32,5	34,4
Autofinancement brut du service en M€	40,0	42,6

5.5. Les programmes d'investissement du service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux d'Assainissement Collectif du SIDEN-SIAN adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Délibération du 22/11/2021 fixant les programmes pluriannuels de travaux du service d'assainissement collectif (détail en annexe)

PLAN PLURIANNUEL DE PROGRAMMATION 2021-2026

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

inclus les montants votés et les montants qui seront proposés aux Commissions de Programmation de 2022

Catégories d'ouvrages	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et ouvrages de transport des eaux usées	10,8 M€	6,0 M€	7,4 M€	12,6 M€	20,1 M€	11,2 M€	**68,1 M€**
Nouvelles dessertes en Assainissement Collectif	16,1 M€	14,0 M€	15,7 M€	15,8 M€	9,7 M€	6,0 M€	**77,3 M€**
Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux	16,0 M€	20,0 M€	17,4 M€	11,4 M€	10,0 M€	4,8 M€	**79,6 M€**
Montant total (Nombre d'opérations)	42,9 M€ (112)	40,0 M€ (117)	40,5 M€ (104)	39,8 M€ (100)	39,8 M€ (73)	22,0 M€ (39)	225,0 M€ (545)
PPP 2021-2026 : actualisé	42,9 M€	40,0 M€	40,5 M€	40,0 M€	40,0 M€	36,6 M€	240,0 M€
Opérations affectées sur Autorisation de Programme (Nombre d'opérations)	33,1 M€ (91)	0,4 M€ (1)	0,1 M€ (1)	1,2 M€ (1)	0 M€ (0)	0 M€ (0)	34,8 M€ (94)

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

5.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'assainissement collectif

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P207	Montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,001313	0,001005	0,000841	0,000868

En 2021, 18 500 € ont été versés à un fond de solidarité Eau (Pour rappel, en 2020, 17 400 € ont été versés).

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,16	3,45	3,88	3,98

L'augmentation du taux d'impayés constatée correspond à l'interdiction légale des coupures d'eau pour impayés, entraînant le même taux d'impayés pour la partie assainissement.

6. LES EAUX PLUVIALES

Le service public d'assainissement est également chargé de gérer la compétence des eaux pluviales. Cette compétence prévoit la gestion des eaux de ruissellement, issues des immeubles d'habitation, dans les ouvrages de collecte et éventuellement de stockage et le transfert des eaux pluviales jusqu'à l'exutoire immédiat du rejet en milieu naturel. Dans la limite de leur capacité, les ouvrages précités sont également utilisés pour la gestion des eaux de ruissellement des voiries.

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, le SIDEN-SIAN déploie un volet préventif visant à prescrire des aménagements et des techniques de construction favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols ou le rejet direct vers les milieux naturels.

6.1. Tarification et recettes du service

Tarification du service

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- **Délibération du 16/12/2021** fixant le tarif de la cotisation syndicale pour eaux pluviales.

Tarif du service	2021	2022	Evolution %
Cotisation syndicale pour eaux pluviales (Montant en € TTC par habitant de la commune)	20,73	21,00	1,3 %

Recettes du service

Libellé	2021
Cotisations Syndicales perçues par le SIDEN-SIAN auprès des collectivités adhérentes pour la gestion des eaux pluviales (Montant en € TTC)	15,4 M€

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1. Les indicateurs du Service d'Assainissement Non Collectif

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis	82 987	86 034	85 270	80 849

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif - sur 100	94,24	94,69	94,75	95,07

Ces indicateurs sont calculés sur l'ensemble des communes adhérentes. Ils peuvent régresser en fonction des retraits de communes ou des adhésions de communes sans zonage assainissement.

	Indicateur	2018	2019	2020	2021
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	39,3	37,2	38,0	35,9

L'évolution du cadre réglementaire lié à l'Assainissement Non Collectif, en 2010 (loi « Grenelle II ») et en 2012 (arrêté « ANC »), a été transcrite dans les pratiques des SPANC en 2013 et a permis de redémarrer les contrôles périodiques de fonctionnement en 2014, sur la base des nouveaux critères réglementaires de jugement de conformité. Le taux de conformité affiché intègre les résultats des contrôles réalisés depuis fin 2013.

7.2. Activités du service

Activités	Nombre d'interventions 2021
Contrôle de conception ANC	295
Contrôle d'exécution ANC	200
Contrôle périodique existant	6 019
Dont avis notaire complet ANC	833

7.3. Tarification et recettes du service d'assainissement non collectif

Tarification du service d'assainissement non collectif (Délibération du 16/12/2021)

Tarifs de l'assainissement non collectif	2021	2022	Evolution %
Contrôle de la conception des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	82,41 € HT	82,41 € HT	0 %
Contrôle de l'exécution des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	91,46 € HT	91,46 € HT	0 %
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif avec une fréquence maximale entre deux contrôles de 4 ans	35,00 € HT	35,00 € HT	0 %
Taux de TVA	10 %	10 %	0 %

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif	2021 (k€)	2020 (k€)	Variation (k€)
Redevances de contrôle des installations	1 299	1 115	+184
Autres recettes	5	0	+5
Total recettes	**1 304**	**1 115**	**+189**
Dépenses de personnel	958	804	+154
Autres charges	342	392	-50
Total dépenses	**1 300**	**1 096**	**+104**
RESULTAT 2021	+4	-81	
Excédent antérieur	1 494	1 575	
Excédent cumulé à fin 2021	1 498	1 494	

Extrait du compte financier Assainissement Non Collectif, voté le 21/06/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

8. LA FACTURE TYPE

La loi sur l'eau dispose que la tarification de l'eau potable et de l'assainissement peut comprendre, outre une partie fixe correspondant aux charges fixes du service, une partie variable proportionnelle au volume d'eau consommé par l'abonné.
La tarification du SIDEN-SIAN a été établie selon ces prescriptions.
Les usagers du service voient donc facturer chaque semestre :

- L'abonnement dont le montant est déterminé pour l'eau potable par le calibre du compteur desservant l'abonné. Ce calibre est établi lors de la demande de raccordement en fonction de son profil de consommation.
- La partie proportionnelle en fonction de la valeur de consommation relevée ou estimée.

8.1. Facture type eau potable et assainissement collectif

Facture type 120 m3 avec les tarifs 2022 : 625,64 € TTC

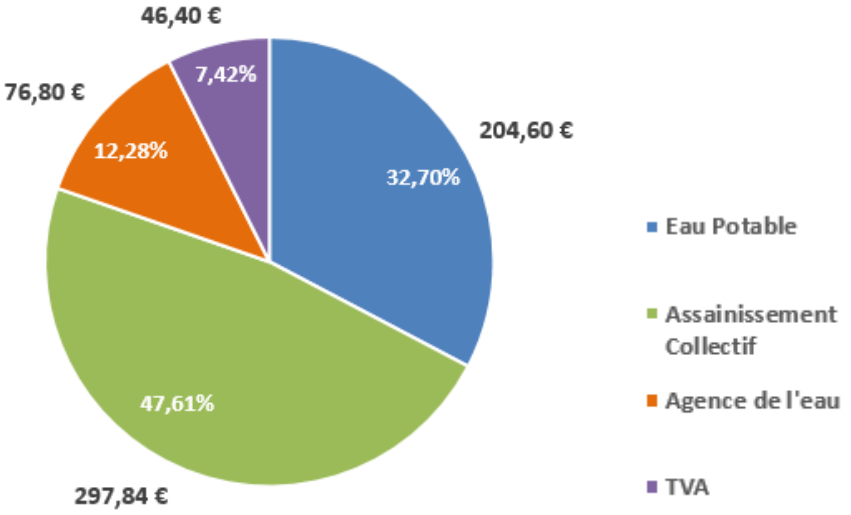

8.2. Facture type eau potable et assainissement non collectif

Facture type 120 m3 avec les tarifs 2022 : 308,79 € TTC

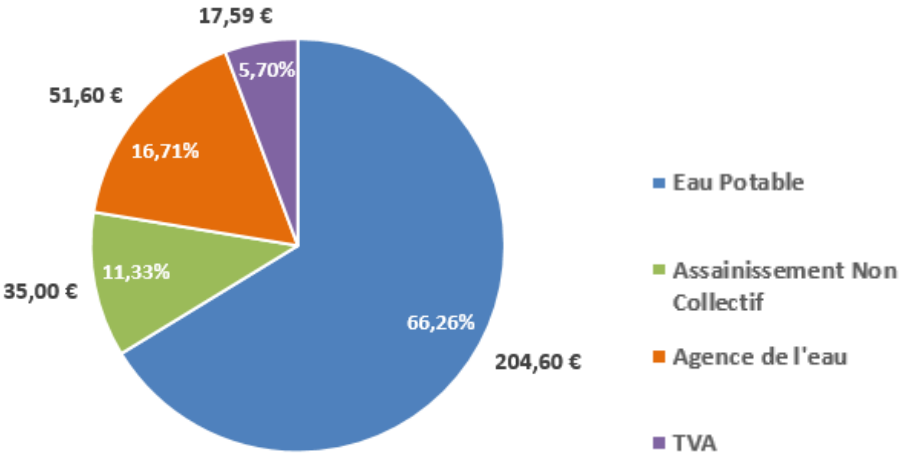

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

Factures Types Eau Potable et Assainissement Collectif pour une consommation de 120m³

ANNEE 2021	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)					
Abonnement mensuel	12	3,470	41,64	2,29	43,93
Consommation	120	1,324	158,88	8,74	167,62
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,350	42,00	2,31	44,31
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)					
Partie fixe	12	6,070	72,84	7,28	80,12
Partie proportionnelle	120	1,729	207,48	20,75	228,23
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,210	25,20	2,52	27,72
		TOTAL	557,64	44,42	602,06

ANNEE 2022	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2021-2022
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
Abonnement mensuel	12	2,630	31,56	1,74	33,30	-24,21%
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,385	110,80	6,09	116,89	4,61%
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	1,556	62,24	3,42	65,66	17,52%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13	0,00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,350	42,00	2,31	44,31	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)						
Partie fixe	12	4,400	52,80	5,28	58,08	-27,51%
Partie proportionnelle	120	2,042	245,04	24,50	269,54	18,10%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,210	25,20	2,52	27,72	0,00%
		TOTAL	579,24	46,39	625,63	3,91%

L'augmentation moyenne Tranche 1 +Tranche 2 est de 8,91 %
L'augmentation totale entre 2021 et 2022 est de 0,00% pour une facture de 80m3

Factures Types Eau Potable et Assainissement Non Collectif pour une consommation de 120m³

ANNEE 2021	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)					
Abonnement mensuel	12	3,470	41,64	2,29	43,93
Consommation	120	1,324	158,88	8,74	167,62
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,350	42,00	2,31	44,31
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)					
Partie fixe	1	35,000	35,00	3,50	38,50
		TOTAL	287,12	17,37	304,49

ANNEE 2022	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2021-2022
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
Abonnement mensuel	12	2,630	31,56	1,74	33,30	-24,21%
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,385	110,80	6,09	116,89	4,61%
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	1,556	62,24	3,42	65,66	17,52%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13	0,00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,350	42,00	2,31	44,31	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)						
Partie fixe	1	35,000	35,00	3,50	38,50	0,00%
		TOTAL	291,20	17,59	308,79	1,41%

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

9. SYNTHESE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le rapport aux communes.

Ce dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Ces indicateurs officiels sont calculés sur l'activité globale du SIDEN-SIAN. Le tableau ci-dessous les récapitule dans l'ordre fixé par le décret.

La plupart de ces indicateurs ont été présentés et commentés dans le corps du rapport.
Degré de confiance entre parenthèses : A pour « très fiable », B pour « fiable » et C pour « peu fiable »

9.1. Les indicateurs du service public de distribution d'eau potable

Indicateur		2018	2019	2020	2021
Indicateurs descriptifs					
D101 (A)	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de l'année	921 081	926 296	941 868	948 270
D102 (A)	Prix TTC du service de distribution d'eau potable (€/m3) Année n+1	2,21	2,22	2,22	2,25
D151 (A)	Délai maximal d'ouverture des branchements existants (jours)	3	3	3	3
Indicateurs de performance					
P101.1 (A)	Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux (%)	99,96	99,95	99,99	99,97
P102.1 (A)	Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux (%)	99,79	99,90	99,88	99,88
P151.1 (B)	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	2,03	2,37	2,17	1,80
P152.1 (B)	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	99,13	99,01	99,68	98,88
P154.0 (A)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,16	3,45	3,88	3,98
P155.1 (B)	Taux de réclamations (/1000 abonnés)	1,23	1,59	1,12	1,38
P109.0 (A)	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/M3)	0,001961	0,001581	0,000850	0,009386
P103.2 (A)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	102	102	102	112
P107.2 (B)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,42	0,47	0,49	0,49
P153.2 (A)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	0,9	1,0	1,0	1,1
P104.3 (A)	Rendement du réseau d'eau potable (%)	76,60	76,69	75,42	80,44
P105.3 (A)	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	3,48	3,73	3,69	2,89
P106.3 (A)	Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/jour)	3,31	3,39	3,52	2,71
P108.3 (A)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72,06	71,89	72,10	72,21

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

9.2. Les indicateurs du service public d'assainissement collectif

Indicateur		2018	2019	2020	2021
Indicateurs descriptifs					
D201 (C)	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte	628 338	634 492	633 024	652 863
D202 (A)	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	51	56	59	61
D203 (A)	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	8 615	8 730	9 994	10 780
D204 (A)	Prix TTC du service d'assainissement (€/m3) Année n+1	2,77	2,79	2,80	2,96
Indicateurs de performance					
P201.1 (C)	Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	92,48	93,49	94,32	94,96
P251.1 (B)	Taux de débordement des effluents dans les locaux d'usagers (%)	0,02	0,01	0,01	0,01
P257.0 (A)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,16	3,45	3,88	3,98
P258.1 (B)	Taux de réclamations (/1000 abonnés)	0,67	0,61	0,65	0,82
P207.0 (A)	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,001313	0,001005	0,000841	0,000868
P202.2 (A)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (/120)	27	27	27	27
P252.2 (B)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (/100km de réseaux)	2,76	2,07	4,05	2,98
P253.2 (B)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,32	0,35	0,39	0,41
P256.2 (A)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	2,1	2,1	2,4	2,3
P203.3 (A)	Conformité de la collecte des effluents (%)	66,13	56,84	39,52	42,25
P204.3 (A)	Conformité des équipements des ouvrages d'épuration (%)	94,48	94,06	89,43	92,12
P205.3 (A)	Conformité des performances des ouvrages d'épuration (%)	85,62	87,05	79,48	88,38
P206.3 (B)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
P254.3 (A)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	95,30	94,43	94,36	94,30
P255.3 (A)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées (/120)	111	114	114	120

9.3. Les indicateurs du service public d'assainissement non collectif

Indicateur		2018	2019	2020	2021
Indicateurs descriptifs					
D301.0 (C)	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	82 987	86 034	85 270	80 849
D302.0 (B)	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (/100)	94,24	94,69	94,75	95,07
Indicateurs de performance					
P301.3 (B)	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	39,3	37,2	38,0	35,9

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le
ID : 059-200030633-20221020-2022_129-DE

SIDEN SIAN

Noréade
Les Régles du SIDEN-SIAN

Code Général des Collectivités Territoriales
Articles D 2224-1-2-3 et Annexes V & VI